



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers

COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 5 MARS 2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 5 mars 2018 à 18H30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 28 février 2018, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11.

Membres absents : 8.

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, SERVAIS Françoise, PHELIPPON Jean-Luc, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, M.LE GRASSE Jean-Pierre.

Membres absents excusés :

Mme LEVENT Marie-Claude donne pouvoir à Mme SERVAIS Françoise
M. THEBAULT Pierre donne pouvoir à M. DESVIGNES Mickaël
Mme GIRAUDET Claudine donne pouvoir à SEGUIN Brigitte
M. METIVIER Didier donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane
Mme NEVEU Isabelle
M.LEROY Mickaël donne pouvoir à M. PHELIPPON Jean-Luc
M. GRAND-CLEMENT Alain
Mme AUZANNEAU Chantal donne pouvoir à M. LE GRASSE Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : M. DESVIGNES Mickaël.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION CADRE « ACCUEIL » ENTRE LES COMMUNES DE GRAND POITIERS ET LA COMMUNAUTE URBAINE

Dans le cadre des transferts de compétence à Grand Poitiers, il a été acté, lors de la conférence des maires du 30 août 2017, que les communes composant la Communauté Urbaine devaient constituer le lieu d'accueil de proximité de la nouvelle intercommunalité.

Sur ce principe, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le projet de convention cadre autour de la fonction accueil, lien naturel de la relation partenariale entre Grand Poitiers Communauté Urbaine et ses communes membres

LOTISSEMENT « LES BOURNALIERES II » - CONVENTION TRIPARTITE DE RETROCESSION DES VOIES, RESEAUX ET ESPACES COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC

Suite à la transformation de Grand Poitiers en Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2018 et au principe du régime de pleine propriété des biens nécessaires à l'exercice des compétences intercommunales, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte une nouvelle convention tripartite de rétrocession des voies, réseaux et espaces communs dans le domaine public relatif au lotissement « les Bournalières II ». La présente délibération abroge et remplace la délibération du 15 janvier 2018 portant sur le même objet.

EFFACEMENT DES RESEAUX – RUE DE L'ERMITAGE – CONVENTION POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE ORANGE ETABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS AVEC LES RESEAUX PUBLICS AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Délibération retirée.

CONVENTION ENTRE SRD ET LA COMMUNE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UNE PORTION DE TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU CARREFOUR DE LA RUE DE LA PARISIERE ET DE LA RUE DES BOIS DE ROCHFORT POUR L'IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE ELECTRIQUE

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux électriques sur le territoire communal, initié par SRD sise à Poitiers, le conseil municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la convention de mise à disposition d'une portion de terrain du domaine public communal d'une emprise de 5 m², au carrefour formé par la rue de la Parisière et la rue des Bois de Rochfort, pour l'établissement d'une armoire électrique, à intervenir avec SRD,

RAVALEMENT DE LA FACADE EXTERIEURE DE LA CRECHE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – DISPOSITIF ACTIV

Pour des raisons principalement de préservation et de gestion durable du patrimoine communal, d'amélioration, d'isolation de l'habitat et de maintien du cadre de vie des usagers, il est envisagé un ravalement de la façade extérieure de la crèche pour un montant estimatif de 14 740.64 € HT.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, sollicite l'attribution d'une subvention pour les travaux précités, auprès du Conseil Départemental, au titre du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne « ACTIV », au niveau le plus élevé possible.

AMENAGEMENT PAYSAGER DES ENTREES DE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – DISPOSITIF ACTIV

Pour des raisons principalement d'affirmation de l'identité communale, de lisibilité des lieux, d'accueil des usagers, il est envisagé un aménagement paysager des entrées de bourg, le long de la RD6 pour un montant estimatif de 19 194.94 € HT

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (Mme Bernard, M. Peyrelade, Mme Auzanneau, M. Le Grasse), sollicite l'attribution d'une subvention pour les travaux précités, auprès du Conseil Départemental, au titre du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne « ACTIV », au niveau le plus élevé possible.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Décision n°4/2018 du 21 février 2018

L'adoption et la signature du contrat relatif à la mise en propreté et le dégraissage des conduits d'évacuation des buées grasses de la cuisine du restaurant scolaire, d'une durée d'un an, proposé par la société « ISS HYGIENE ET PREVENTION » sise, à AYTRE (17), pour un montant de 576.00 € HT.

INVESTISSEMENT - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, par 14 voix pour, 2 voix contre (Mme Auzanneau, M. Le Grasse) et 1 abstention (Mme Bernard), autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, soit à hauteur de 119 300.00 € TTC € TTC. Ces crédits seront inscrits au budget.

FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES

Néant.

QUESTIONS DIVERSES

- SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale
- Bilan des actions de la fondation de France
- Informations sur les écoles
- Calendrier des réunions et manifestations